Nom : Thévenet

Prénoms : Pierre Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 428

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 Mai 1893, à Besson, canton de Souvigny, département de l'ALLIER, résidant à MOULINS, canton du dit, département de l'ALLIER, profession de tourneur sur bois, fils de Charles et de feue Portejoie Marguerite, domiciliés à MOULINS, canton du dit, département de l'ALLIER

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux noirs, Yeux marrons, Front moyen, Nez cape, Visage ovale, Renseignements physionomiques complémentaires : nez légèrement relevé

Taille : 1 mètre 70 centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

Degré d'instruction : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le 136 de la liste du canton de MOULINS EST

Classé dans la 5e partie de la liste en 1913.

ajourné à un an pour « faiblesse »

Ajourné en 1914 pour « faiblesse » (Séance du 29 mai 1914)

Ajourné en 1914 pour « hypertrophie » (14 9bre 1914)

Classé dans la 1re partie de la liste en 1915 (Séance du 3 juillet 1915)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 8 Septembre 1915, arrivé au corps le 9 du dit, soldat de 2e classe. Passé au 143e Régiment d'Infanterie le 22 Décembre 1915. Caporal le 12 Décembre 1915.

Mort pour la France. Décédé le 5 Mars 1917 à l'ambulance 11/16 suite de blessure de guerre (avis officiel du ministre de la guerre 7437 H du 16 Mars 1917.

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au contrôle spécial.	NUMÉROS matricule ou au répertoire.
Armée active.	141e Rt d'Infanterie		11857
	143e — do		11726
Disponibilité et réserve de l'armée active.			
Armée territoriale et sa réserve.			

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
Contre l'Allemagne du 9 septembre 1915 au 5 Mars 1917.	

PÉRIODES D'EXERCICES.

- Réserve. ... 1re dans l ..., du ... au ...
- 2e dans l ..., du ... au ...
- Supplémentaires dans l ..., du ... au ...
- Armée territoriale. 1re dans l ..., du ... au ...
- Supplémentaires dans l ..., du ... au ...
- Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du ... au ... Du ... au ...

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).